

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société /entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : RACAZELIU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives : produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4 Téléphones d'appel d'urgence :

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H400, H410, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogrammes :



Mention d'avertissement: **Attention**

Mention de Danger:

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):

P391 : Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 : Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Élimination):

P501 : Faire éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Délai de rentrée : 6 heures (8 heures sous abri).

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

3-Pyridinecarboxamide, 2-chloro-N-(4'-chloro[1,1'-biphenyl]-2-yl)-

Teneur (W/W): 26,7 %

Aquatic Chronic 2

Numéro CAS: 188425-85-6 H411

pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy]méthyl}phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Teneur (W/W): 6,7 %

Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 175013-18-0 Skin Corr./Irrit. 2

Numéro INDEX: 613-272-00-6

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 10

H315, H331, H335, H400, H410

diisobutylnaphtalènesulfonate de sodium

Teneur (W/W): < 5 %

Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

Numéro CAS: 27213-90-7 Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 248-326-4 Skin Corr./Irrit. 2
Eye Dam./Irrit. 1
STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
Aquatic Chronic 3
H318, H315, H332, H302, H335, H412

sulfate d'ammonium

Teneur (W/W): < 15 %
Numéro CAS: 7783-20-2
Numéro-CE: 231-984-1
Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119455044-46

gel de silice, précipité, sans cristaux

Teneur (W/W): < 10 %
Numéro CAS: 112926-00-8
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119379499-16

sulfate de sodium

Teneur (W/W): < 5 %
Numéro CAS: 7757-82-6
Numéro-CE: 231-820-9
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519226-43

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:Repos, air frais.

Après contact avec la peau:Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucune réaction particulière du corps humain au produit n'est connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité :dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations :

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :Protection respiratoire non nécessaire

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

Protection des mains:Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	solide, granulés
Couleur:	brun(e)
Odeur:	de fumée
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Valeur du pH:	env. 4 - 6 (1 %(m), 20 °C) (sous forme de suspension)
Température de fusion:	env. 142 - 144 °C Les données se rapportent à la matière active. (Ligne directrice 102 de l'OCDE)
Point d'ébullition:	Le produit est un solide non volatil.
Point d'éclair:	non applicable
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Inflammabilité:	Lors du contact avec l'eau, il ne se dégage pas de quantités dangereuses de gaz facilement inflammables. (Directive 92/69/CEE, A.12)
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Pression de vapeur:	Le produit n'a pas été testé.
Densité:	env. 1,57 g/cm ³ (20 °C) (Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):	non applicable
Solubilité dans l'eau:	dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable
Auto-inflammabilité:	température: 246 °C Pas d'auto-inflammation de la substance jusqu'à la température indiquée. (Méthode: Directive 92/69/CEE, A.16)
Décomposition thermique:	150 °C, 130 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) (température Onset) 335 °C, 130 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) (température Onset)
Viscosité dynamique:	Non applicable, le produit est un solide.
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive (Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant (Directive 92/69/CEE, A.17)

9.2. Autres informations

Densité apparente: 656 - 754 kg/m³

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5,6 mg/l 4 h

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées: test de Buehler modifié cobaye: non sensibilisant

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 3-Pyridinecarboxamide, 2-chloro-N-(4'-chloro[1,1'-biphenyl]-2-yl)-

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 3-Pyridinecarboxamide, 2-chloro-N-(4'-chloro[1,1'-biphenyl]-2-yl)-

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,088 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) env. 0,24 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 8,43 mg/l, *Agmenellum quadruplicatum*

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 3-Pyridinecarboxamide, 2-chloro-N-(4'-chloro[1,1'-biphenyl]-2-yl)-

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 3-Pyridinecarboxamide, 2-chloro-N-(4'-chloro[1,1'-biphenyl]-2-yl)-

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 57 - 70 (28 j), *Oncorhynchus mykiss*

Ne s'accumule pas dans les organismes.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 379 - 507, *Oncorhynchus mykiss* (Méthode OCDE 305)

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 3-Pyridinecarboxamide, 2-chloro-N-(4'-chloro[1,1'-biphenyl]-2-yl)-

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé :

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR
Numéro ONU.....UN3077
Nom d'expédition des Nations unies : ..MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(contient BOSCALID, PYRACLOSTROBINE)
Classe(s) de danger pour le transport : 9, EHSM
Groupe d'emballage :III
Dangers pour l'environnement :oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Code de restriction en tunnel: E

RID
Numéro ONU.....UN3077
Nom d'expédition des Nations unies : ..MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(contient BOSCALID, PYRACLOSTROBINE)
Classe(s) de danger pour le transport : 9, EHSM
Groupe d'emballage :III
Dangers pour l'environnement :oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN
Numéro ONU.....UN3077
Nom d'expédition des Nations unies : ..MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(contient BOSCALID, PYRACLOSTROBINE)
Classe(s) de danger pour le transport : .9, EHSM
Groupe d'emballage :III
Dangers pour l'environnement :oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne :

Non évalué

Transport Maritime

IMDG
Numéro ONU UN3077
Nom expédition des Nations Unies Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (contient Boscalid, pyraclostrobine)
Classe(s) de danger pour le transport 9. EHSM
Groupe d'emballage III
Dangers pour l'environnement Oui
Polluant Marin : Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun connu

Sea Transport

IMDG UN3077
UN Number UN3077
UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, solid, N.O.S.(contains Boscalid, Pyraclostrobin)
Transport Hazard Class(es) 9, EHSM
Packing Group III
Environmental Hazards Yes
Special Precautions for user Pollutant Marine : Yes
None known

Transport Aérien

IATA / ICAO UN3077
Numéro ONU UN3077
Nom expédition des Nations Unies Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (contient Boscalid, pyraclostrobine)
Classe(s) de danger pour le transport 9. EHSM

Air Transport

IATA / ICAO UN3077
UN Number UN3077
UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, solid, N.O.S.(contains Boscalid, Pyraclostrobin)
Transport Hazard Class(es) 9, EHSM

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

Groupe d'emballage	III	Packing Group	III
Dangers pour l'environnement	Oui	Environmental Hazards	Yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special Precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Règlement	Non évalué	Regulation	Not evaluated
Expédition approuvée	Non évalué	Shipment approved	Not evaluated
Nom de la pollution	Non évalué	Pollution Name	Not evaluated
Catégorie de la pollution	Non évalué	Pollution Category	Not evaluated
Type de Navire	Non évalué	Ship Type	Not evaluated

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

PROTECTION DE L'UTILISATEUR :

LORS DE L'UTILISATION D'UN PULVERISATEUR A RAMPE OU A JET PROJETE:

PENDANT LE MELANGE/CHARGEMENT ET LE NETTOYAGE DU PULVERISATEUR:

Gants en nitrile certifiés EN 374-3

Combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PN(3) à porter par-dessus la combinaison précitée

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3

Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

PENDANT L'APPLICATION:

- *Si application avec tracteur avec cabines :*

Combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans ce cas, les gants doivent être portés qu'à l'extérieur et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3.

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

- Si application avec tracteur sans cabine (application basse, pulvérisateur à rampe) :
Combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation
Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3.

- Si application avec tracteur sans cabine (application haute, pulvérisateur à jet projeté) :
Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation
Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3.

LORS DE L'UTILISATION D'UNE LANCE POUR LES USAGES DE PLEIN CHAMP:

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

Gants en nitrile certifiés EN 373-4

Combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche.

EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PN(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3

Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application :

Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche

Bottes de protection certifiées EN 13 822-3

Gants en nitrile certifiés EN 374-3

Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

LORS DE L'UTILISATION D'UNE LANCE POUR LES USAGES SOUS SERRES :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

Gants en nitrile certifiés EN 373-4

Combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) avec capuche.

EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PN(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3

Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application sans contact intense avec la végétation :

Culture basse < 50 cm :

Combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Bottes de protection certifiées EN 13 822-3.

Gants en nitrile certifiés EN 374-3

Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166

Cultures hautes > 50 cm :

Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche

Bottes de protection certifiées EN 13 822-3.

Gants en nitrile certifiés EN 374-3

Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses :

Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;

Bottes de protection certifiées EN 13 822-3.

Gants en nitrile certifiés EN 374-3

Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Protection du travailleur qui doit intervenir dans une parcelle traitée :

Combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Délai de rentrée dans la culture : 6 heures (8 heures sous abri).

Zone de non traitement (SPe3) : respecter une zone non traitée de 5, 20 ou 50 mètres par rapport aux points d'eau (se reporter au tableau en page 4 du livret).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Fiche de données de sécurité

RACAZELIU

Date / mise à jour le: 19.12.2017

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles ; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.